



Déclaration du SNUipp-FSU 33 à la CAPD du 19 juin 2019

SNUipp-FSU

Les nombreuses et massives mobilisations enseignantes depuis la mi-mars, soutenues par les parents d'élèves et les élus, ont fortement pesé sur la commission mixte paritaire devant statuer sur le **projet de loi Blanquer « pour une école de la confiance »**.

Le compromis trouvé entre les sénateurs et les députés a tenu compte de cette forte mobilisation. La suppression de l'article créant les établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux (EPLESF) en est un résultat. De même, plusieurs amendements sénatoriaux qui auraient pu modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, comme l'article 6 ter plaçant les enseignants et les enseignantes du 1^{er} degré sous l'autorité de la directrice ou du directeur, devant les évaluer, ou encore l'interdiction faite aux mères voilées d'accompagner les sorties scolaires, ne figurent pas dans le texte final.

Si le texte permet de conserver quelques éléments fondateurs de la culture scolaire de l'école primaire, tout danger n'est pas écarté. La volonté de limiter la liberté d'expression des enseignants demeure, comme le cadeau fait à l'école privée, la création d'établissements locaux d'enseignement international réservés de fait aux enfants de classes sociales favorisées et actant une école à plusieurs vitesses, la porte ouverte à des remplacements assurés par des étudiants sans concours ni formation, ou encore la suppression du Cnesco, organisme indépendant d'évaluation des politiques éducatives...

Ces évolutions vont à l'encontre d'un service public d'éducation garant de la lutte contre les inégalités et acteur de la démocratisation de la réussite scolaire. Même si la loi Blanquer est finalement adoptée, elle n'en reste pas moins massivement rejetée. Les enseignants et enseignantes des écoles se sont mobilisées et se mobiliseront encore pour défendre un autre projet pour le service public d'éducation, qui réponde aux enjeux et aux besoins de l'École.

*« Les **services publics** permettent la redistribution d'une part importante de la richesse nationale, participent à l'aménagement du territoire et sont une condition essentielle du développement économique et social du pays. »* À l'occasion d'un colloque organisé le 12 juin 2019 à Paris, la FSU a redit son opposition au **projet de loi dit de transformation de la Fonction publique** et lancé un appel à respecter le statut général des fonctionnaires, à réaliser les investissements et les recrutements nécessaires pour satisfaire les besoins et à défendre des services publics de qualité pour toutes et tous, sur tout le territoire. Si les inégalités restent trop fortes en France, sans les services publics la situation serait encore plus critique. C'est déjà la remarque faite par tous les observateurs lors de la crise financière et économique de 2008. Les services publics de l'Éducation, de la santé, du contrôle sanitaire, de la protection des citoyens et citoyennes, de la justice, de la culture, de l'environnement... ont permis une augmentation de l'espérance de vie, du niveau de qualification, une amélioration des conditions de vie de chacun et chacune. Animés par les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité, guidés par les valeurs de justice, de laïcité et de solidarité, ils participent à la cohésion sociale du pays.

La FSU est opposée au projet de loi dit de transformation de la Fonction publique. Pour que notre modèle social continue de jouer tout son rôle, pour qu'il tienne la promesse d'égalité qui est la sienne, qu'il réponde mieux aux besoins de la population, qu'il contribue à relever les défis de société écologiques, économiques, sociaux, culturels ou démocratiques, qu'il permette l'aménagement du territoire afin que personne ne se sente abandonné, alors, a contrario de ce projet de loi, il est nécessaire et urgent de conforter l'action publique en lui permettant d'évoluer. Cela passe par :

- un dialogue social respectueux des organisations syndicales,
- un pilotage non vertical, qui tienne compte de l'expertise des agents et de l'avis des usagers,
- une amélioration conséquente de la formation des agents,
- des investissements, et des recrutements d'emplois statutaires de qualité à la hauteur des besoins des services publics,
- le respect du statut général des fonctionnaires qui constitue autant de droits et obligations pour les agents que de garanties pour les usagers.

La FSU reste et restera engagée pour défendre les services publics et la Fonction publique, et qu'elle puisse continuer à s'adapter aux besoins comme elle a toujours su le faire depuis 1946.

La FSU reste engagée pour défendre les agents et agents et obtenir le respect de leur travail, de leur qualification et de leur engagement professionnel si précieux et utile au bon fonctionnement des services.

La FSU reste engagée pour défendre des services publics de qualité sur tout le territoire répondant aux besoins des usagères et usagers.

Bugs à répétition, règles chamboulées, **le mouvement 2019** ne s'est pas déroulé de façon sereine. Tous les syndicats du premier degré dont le SNUipp-FSU ont demandé dans un courrier au ministre le retour à une procédure garantissant équité et transparence. Il faut permettre aux organisations syndicales de procéder à la vérification des barèmes en amont du mouvement, et permettre la vérification des affectations, notamment pour les vœux géographiques. Et pour éviter des affectations d'office à titre définitif sur des postes non choisis, il convient de n'utiliser l'élargissement des vœux que lors d'une phase d'ajustement – qui reste bien sûr indispensable en fin de mouvement.

Nous tenons à remercier les services de la DSDEN pour avoir repris l'ensemble des nominations d'office afin de respecter l'équité et la situation personnelle des collègues dans la mesure du possible. Pour autant, au vu du nombre de collègues concernés par cette phase 3, nous renouvelons notre demande d'un 2^e mouvement, seule possibilité de concilier le respect des règles, le barème des collègues et leurs souhaits.

Force est de constater que le travail des organisations syndicales et de l'administration pour informer les collègues des nouvelles règles du mouvement n'a pas porté ses fruits auprès de nombreux collègues. À ce sujet, il aurait été opportun d'utiliser les 3 h de réunion d'information mouvement aux collègues organisées par la DSDEN au mouvement uniquement plutôt qu'utiliser du temps à la promotion d'un projet de loi non encore adopté.

Avec un taux global de 23,47 % de satisfaction, les **résultats des mutations nationales** restent, cette année encore, décevants. Les résultats des mutations obtenues au titre du rapprochement de conjoints sont en baisse (45,16 % cette année). À l'évidence, les modifications apportées par le ministère et censées améliorer le « rendement » des opérations n'ont pas eu d'effets, elles ont au contraire encore dégradé une situation déjà très problématique.

Notre CAPD va examiner les demandes d'inéats exéats, le SNUipp-FSU demande que les collègues puissent obtenir satisfaction et concilier rapidement vie professionnelle et vie personnelle.

Enfin, les **professeurs contractuels** ont reçu un courrier leur signifiant une fin de contrat. Le SNUipp-FSU s'est opposé aux recrutements de contractuels. Nous déplorons que ces personnels aient été utilisés sans perspectives dans l'Éducation nationale. Rappelons que de nombreux collègues contractuels échouent chaque année au CRPE – la totalité d'entre eux l'an dernier. Nous regrettons également que le recours à des personnels non formés mobilise des moyens d'accompagnement et de formation (directeurs, adjoints, CPC...) à fonds perdus. Le SNUipp-FSU alerte sur la situation depuis plusieurs années : il faut un plan de recrutement massif de PE et le retour à une formation continue ambitieuse pour tous afin que l'école relève les défis du XXI^e siècle et garantisse la réussite de tous les élèves.